

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31949**

Intitulé

Chef d'équipe d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère des armées

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Commandant du CIN St-Mandrier, Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255s Bobinage, câblage et assemblage de circuits et d'ensembles électriques-électroniques ; Installation et pose de circuits et ensembles électriques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans la Marine nationale, le chef d'équipe d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique est chargé de la production et de la distribution de l'électricité sur le navire ainsi que de la mise en œuvre des installations électriques relatives à la propulsion, à la navigation et à la vie à bord.

Il doit assurer, de façon permanente, le maintien en condition opérationnelle des installations électriques ou alimentées électriquement : moteurs, turbines et chaudières (propulsion du navire), appareils de navigation (centrale inertielle*, loch*, compas* et feux de navigation, les appareils* de levage et de manœuvre,...), installations de production d'eau douce, d'eau chaude, d'air industriel (air respirable), de climatisation, systèmes d'éclairage, de réfrigération (conservation des aliments notamment) de restauration et de buanderie (vie à bord). Pour cela, il dispose d'une section de 8 équipiers maximum, qu'il encadre.

Dans le domaine de la maintenance et de la mise en œuvre des installations électriques du navire, il :

- réalise ou fait réaliser les opérations de maintenance préventives et correctives sur les installations électriques du navire ;
- supervise la conduite et la mise en œuvre des installations électriques du navire.

Dans le domaine de la gestion et de la coordination des activités, il :

- gère l'équipe, tant au plan individuel et que collectif ;
- gère les moyens logistiques nécessaires à la mission ;
- assure la préparation et le suivi des actions de l'équipe.

Dans le domaine transverse de la protection de l'intégrité et de la sécurité du navire, il :

- encadre une équipe, lors d'interventions sur des sinistres ;
- apporte son expertise et son conseil dans le cadre de la coordination des interventions, au sein de la cellule de Maîtrise des capacités opérationnelles (MACOPS)

L'activité peut s'exercer les week-ends, les jours fériés, de nuit et être soumise à des astreintes.

Le (la) titulaire de la certification est capable de :

- Garantir la maintenance des installations électriques (de propulsion, de production, de manœuvre, d'aviation et de vie courante) en tenant compte des systèmes de gestion automatisés ;
- Garantir la maintenance des installations électriques (de propulsion, de production, de manœuvre, d'aviation et de vie courante) en tenant compte des systèmes de gestion automatisés ;
- Assurer la maintenance spécifique des installations électriques et des équipements de navigation en tenant compte des systèmes de gestion automatisés ;
- Assurer l'encadrement de proximité de l'équipe et optimiser la manière de l'employer ;
- Assurer la disponibilité des moyens matériels et logistiques pour permettre l'action de l'équipe ;
- Organiser, planifier et coordonner les actions de l'équipe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Dans les armées, le chef d'équipe d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique exerce son activité, en qualité de personnel militaire, à bord des navires de surface ou de sous-marins de la Marine nationale ou au sein d'unités à terre.

Dans le secteur civil, cet emploi s'exerce dans le domaine de l'exploitation et de la maintenance de réseaux de production et de distribution électrique.

Chef d'équipe d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique

Technicien de maintenance

Responsable SAV

Technicien d'exploitation

Conducteur de travaux

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

I1309 : Maintenance électrique

H2603 : Conduite d'installation automatisée de production électrique, électronique et microélectronique

H1504 : Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique

K1701 : Personnel de la Défense

Réglementation d'activités :

Une habilitation sur des installations électriques basse tension BT/H0 (B2V, BR, BC)* datant de moins de 3 ans, est exigée pour exercer l'emploi de chef d'équipe d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique.

L'obtention du statut militaire, sous réserve des conditions de recrutement en vigueur, est exigée par le ministère des armées pour exercer cet emploi.

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

Les composantes sont les suivantes :

- Conduite et mise en œuvre des installations électriques
- Opérations de maintenance préventive et corrective sur les installations électriques
- Management de l'unité

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31949 - Opérations de maintenance préventive et corrective sur les installations électriques	<p>Descriptif : Réaliser ou faire réaliser les opérations de maintenance préventive et corrective sur les installations électriques du navire. A bord des bâtiments de la marine nationale, le chef d'équipe d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique est responsable des opérations de maintenance qui doivent être réalisées sur les installations de sa section. Dans ce cadre, il agit dans différents compartiments du bord et dans diverses situations (à quai, à la mer, en situation d'exercice, de combat ou d'avarie)</p> <p>Modalités d'évaluation : Les compétences sont évaluées au travers de récits d'expérience, d'entretiens avec des professionnels et/ou de mises en situation professionnelles réelles ou reconstituées.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31949 - Management de l'unité	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer l'équipe et ses compétences : Par définition, le chef d'équipe encadre du personnel et assure de facto sa gestion de proximité et le suivi des compétences individuelles et collectives. Il intervient donc ici dans un contexte humain, quel que soit l'environnement technique qui l'entoure (force de surface, force sous-marine, base à terre). - Gérer les moyens logistiques nécessaires pour réaliser les activités confiées : Sur les bâtiments de combat, le stock de matériel et les moyens logistiques sont embarqués. Les chefs de section se voient régulièrement confier la responsabilité de gestion d'un stock. En outre, ils s'assurent de la disponibilité des moyens matériels et logistiques, que le bateau soit en mer ou à quai en arrêt technique. - Assurer la préparation et le suivi des actions de l'équipe : le certifié interagit avec de nombreuses personnes pour préparer et faciliter les actions qu'il confie à ses équipiers et opérateurs. <p>Modalités d'évaluation : Les compétences sont évaluées au travers de récits d'expérience, d'entretiens avec des professionnels et/ou de mises en situation professionnelles réelles ou reconstituées.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31949 - Conduite et mise en œuvre des installations électriques	<p>Descriptif : Superviser la conduite et la mise en œuvre des installations électriques du bord A bord des bâtiments de la marine nationale, le chef d'équipe d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique encadre les équipiers et opérateurs dans le cadre de la conduite des installations électriques dont il a la responsabilité au sein de sa section. Il travaille donc sur l'ensemble du bord à cette activité</p> <p>Modalités d'évaluation : Les compétences sont évaluées au travers de récits d'expérience, d'entretiens avec des professionnels et/ou de mises en situation professionnelles réelles ou reconstituées.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Un président : le commandant de l'école ou son représentant Assisté de 5 membres : • le directeur de l'enseignement ou son représentant ; • le chef du département ; • le responsable de la formation ; • l'instructeur principal du cours ; • le responsable « matières » concernés
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X		Un président : le commandant de l'école ou son représentant Assisté de 4 membres : • un représentant « employeur » ; • un titulaire de la certification ; • le responsable de la formation ; • un instructeur

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 décembre 2006 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 14 janvier 2007, jusqu'au 14 janvier 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 14 janvier 2012, jusqu'au 21 décembre 2023.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement

technologique sous l'intitulé 'Technicien supérieur d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique', niveau III

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien supérieur de maintenance d'électrotechnique', niveau III.

Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'BS Electrotechnicien', niveau IV.

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'BS Electricien', niveau IV (Homologation jusque 1979).

Pour plus d'informations

Statistiques :

Le pôle écoles Méditerranée attribue en moyenne 50 certifications de chef d'équipe d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique, à raison de 3 sessions par an.

Autres sources d'information :

<http://www.marinerecrute.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

Ministère des armées
14 rue Saint Dominique
75007 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pôle Ecoles Méditerranée - BP 500 - 83800 TOULON Cedex 9

Historique de la certification :

Anciens libellés de la certification : - BS Electricien, niveau IV, homologation jusque 1979 (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)

- BS Electrotechnicien, niveau IV (Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995).

- Technicien supérieur de maintenance d'électrotechnique, niveau III (Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999).

- Technicien supérieur d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique (Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002)

Certification précédente : Chef d'équipe d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique